



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.17/1
22 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement

Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation
du commerce pour une plus large participation des pays en
développement au commerce international

Genève, 25-27 novembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Difficultés et possibilités d'application des mesures actuelles de facilitation du commerce
4. Adoption du rapport de la Réunion

II. Annotations

Point 1: Élection du bureau

1. Les experts devraient élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I ci-dessus. La Réunion dispose de trois jours ouvrables, à savoir du 25 au 27 novembre 2002, pour achever ses travaux. Le calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la Réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.17/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Difficultés et possibilités d'application des mesures actuelles de facilitation du commerce

3. La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a décidé de convoquer une réunion intergouvernementale d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international: difficultés et possibilités d'application des mesures actuelles de facilitation du commerce.
4. Conformément à la décision de la Commission et sur la base de l'engagement énoncé au paragraphe 27 de la Déclaration ministérielle de Doha, les experts examineront les mesures actuelles de facilitation du commerce, leur application dans les pays en développement ainsi que la nécessité et les moyens de réduire l'écart entre les pays ou les régions les plus avancés et les moins avancés concernant l'élaboration et la mise en oeuvre d'instruments de facilitation des échanges mondiaux.
5. Les experts étudieront l'impact des mesures de facilitation des échanges sur le commerce international des pays en développement et sur l'efficacité du renforcement des capacités de ces pays. Ils examineront en particulier: i) les questions liées à la mise en oeuvre, notamment a) le recours aux technologies de l'information dans les systèmes de gestion des opérations douanières et des transports ainsi que les conséquences éventuelles des mesures de sécurité récemment prises pour le commerce; b) les conditions nécessaires à la facilitation du commerce – logistique, services de transport, infrastructure et cadre juridique; ii) la question du développement, notamment a) le rôle de partenariats régionaux et locaux dans la définition des besoins et des priorités en matière de facilitation du commerce; b) les enjeux de l'adoption éventuelle de règles multilatérales contraignantes en matière de facilitation du commerce et les autres options.
6. Afin de faciliter les débats, le secrétariat a établi un document de base sur les difficultés et les possibilités d'application des mesures actuelles de facilitation du commerce (TD/B/COM.3/EM.17/2). En outre, les experts sont invités à présenter des communications succinctes sur le thème de la Réunion. Ces communications seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.17/2

Difficultés et possibilités d'application des mesures actuelles de facilitation du commerce

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

7. Le rapport d'experts sera présenté à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa septième session, en février 2003. Les experts pourront autoriser le Rapporteur à établir le rapport final sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion.

CALENDRIER PROVISOIRE DES SÉANCES

LUNDI 25 novembre 2002	MARDI 26 novembre 2002	MERCREDI 27 novembre 2002
<p><i>(10 heures-13 heures)</i></p> <p>Séance plénière</p> <p>Déclaration liminaire</p> <p>Point 1: Élection du bureau</p> <p>Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Présentation du point 3</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: Difficultés et possibilités d'application des mesures actuelles de facilitation du commerce</p>	<p><i>(10 heures-13 heures)</i></p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>	<p><i>(10 heures-13 heures)</i></p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>
<p><i>(15 heures-18 heures)</i></p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>	<p><i>(15 heures-18 heures)</i></p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>	<p><i>(15 heures-18 heures)</i></p> <p>Discussions informelles</p> <p>Examen du résultat de la Réunion</p> <p>Séance plénière (clôture)</p> <p>Point 4: Adoption du rapport de la Réunion</p>
